

Information destinée aux détenteurs d'animaux

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site www.tierarzneimittel.ch

1. Nom et adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et du titulaire de l'autorisation de fabrication responsable de la libération des lots, si différent

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Dr. E. Graeub AG, Rehhagstrasse 83, 3018 Berne

Fabricant responsable de la libération des lots :

aniMedica Herstellungs GmbH, Pappelstrasse 7, 72160 Horb, Allemagne

2. Dénomination du médicament vétérinaire

Enteran ad us. vet., poudre pour porcs, porcelets, veaux et agneaux

3. Liste des substances actives et autres ingrédients

1 g de poudre contient :

Substances actives :

Néomycine (sous forme de sulfate de néomycine) 30 mg

Phthalylsulfathiazolum 250 mg

Tanninum albuminum 20 mg

Poudre brunâtre pour la préparation d'une suspension orale

4. Indications

Poudre antibiotique pour porcs, porcelets, veaux et agneaux

Diarrhée chez les porcs, porcelets, veaux et agneaux

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à un principe actif ou à un autre composant.

6. Effets indésirables

Aucun connu

Si vous constatez des effets secondaires ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. Espèces cibles

Porc, porcelet, veau et agneau

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Mélanger et administrer avec suffisamment de liquide

Porc, veau :

1er jour : 2 sachets ou 2 mesures

2e + 3e jour : 1 mesure ou 1 sachet

Porcelet, agneau :

1er jour : ½ mesure ou ½ sachet

2e + 3e jour : ¼ mesure ou ¼ sachet

9. Conseils pour une administration correcte

1 mesure = 10 g de poudre

Dans un peu de thé ou d'eau chaude

10. Temps d'attente

Tissus comestibles :

Porc, porcelet et agneau à l'exception des reins : 3 jours

Veau à l'exception des reins : 5 jours

Reins :

Veau, porc, porcelet et agneau : 7 jours

11. Conditions particulières de conservation

Conserver au sec et à température ambiante (15 – 25 °C).

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention «EXP.» sur le contenant. Tenir hors de portée des enfants.

12. Mises en garde particulières

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

L'utilisation du médicament vétérinaire doit s'accompagner d'un test de sensibilité (prélèvement d'échantillon avant la première utilisation) et, le cas échéant, être adaptée en fonction du résultat du test de sensibilité.

Une utilisation inadéquate du médicament vétérinaire peut favoriser les résistances bactériennes aux principes actifs. Pendant le traitement, veiller à assurer une hydratation suffisante des animaux.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

La néomycine présente un index thérapeutique étroit, il convient donc, afin d'éviter un surdosage, de surveiller étroitement la posologie indiquée.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Éviter tout contact direct avec la peau et les muqueuses lors du mélange et de la manipulation du médicament vétérinaire.

Lors du mélange, il convient de porter un équipement de protection composé d'un vêtement de protection, de gants, d'un masque et de lunettes de protection. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Consulter un médecin en cas de réaction d'hypersensibilité après contact avec le médicament vétérinaire (par ex. rougeur cutanée). Contacter immédiatement un médecin en cas de réactions d'hypersensibilité sévères (par ex. gonflements du visage, gonflements des yeux ou des lèvres).

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

La néomycine contenue dans Enteran réduit la résorption des pénicillines par l'intestin.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

Incompatibilités :

Sans objet

13. Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments, le cas échéant

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères. Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. Date de la dernière notice approuvée

20.12.2023

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. Informations supplémentaires

Boîte contenant 10 sachets de 10 g

Boîte en plastique de 500 g avec cuillère-mesure

Seau en plastique de 5 kg avec cuillère-mesure

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 27'435

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.